

LE MOT DU PRÉSIDENT



L'évolution des attentes des personnes accueillies et/ou accompagnées dans nos établissements et services et de leurs

familles transforme l'action sociale et médico sociale. La protection de l'enfance est elle aussi concernée par ces bouleversements. La situation financière saine de L'ESSOR et l'expertise acquise dans l'évolution de ses établissements et services sont autant d'atouts pour toujours mieux répondre aux besoins des jeunes et leur entourage. C'est ainsi que nos maisons d'enfants devront de plus en plus s'ouvrir vers l'extérieur, créer des partenariats avec d'autres associations ou intervenants mais aussi offrir des prestations médianes entre le tout milieu ouvert et le tout hébergement. Tout ceci nécessitera une adaptation profonde des pratiques professionnelles. On n'intervient pas de la même façon dans un établissement et au domicile des familles. Nos nouvelles offres de service devront donc être accompagnées car elles nécessitent l'exercice de nouvelles compétences et peuvent engendrer, dans un premier temps, de l'inconfort dans le travail. L'implication des professionnels, la formation, l'analyse des pratiques et la motivation des équipes vont être au cœur de cette évolution. Il nous appartient de mettre en place les outils adaptés à cet accompagnement pour poursuivre la réussite des actions de L'ESSOR dans l'avenir.

Alain Champeaux
Président



L'ESSOR
Pour être acteur de sa vie



FOCUS PROTECTION DE L'ENFANCE

Historiquement, c'est la motivation première qui a conduit à la fondation de L'ESSOR en 1939 : la protection de l'enfance était en effet au cœur du projet de Jean Plaquevent quand il affirmait vouloir offrir un accompagnement pluridisciplinaire aux enfants privés de milieu éducatif. Aujourd'hui, dans une vision élargie, cela reste le pôle le plus important de L'ESSOR en termes de nombre de salariés comme de budget. « *Et c'est bien logique* » souligne Marie-Madeleine Cabaret, administratrice de L'ESSOR, « *car c'est la base du démarrage : si l'enfance se passe bien, la vie se passera mieux* ». Et comme de nombreux autres champs de l'action sociale, celui de la protection de l'enfance est en pleine évolution.

Les besoins de l'enfant au centre du dispositif



Se forger en équipe



Apprendre à se débrouiller



Bâtir sa maison

Il est bien loin le temps des placements à la DDASS ! « Autrefois effectivement, les enfants qui étaient placés étaient souvent assimilés à des cas sociaux, voire à des adolescents délinquants » rappelle Martine Fiorello, Directrice de L'ESSOR Versailles. Le législateur est depuis heureusement passé par là, et les lois successives de 2002, 2007 puis 2016 – pour ne parler que des plus récentes – ont constitué des marqueurs significatifs des fortes évolutions de philosophies, pratiques et accompagnements dans ce domaine.

On parlait autrefois « d'une logique de substitution à la famille, dès lors qu'on ne la jugeait plus digne de réaliser l'éducation de ses enfants » se souvient Pascal Clémendot, Directeur de L'ESSOR à Toulouse. Une vision assez binaire corrigée par la suite et guidée à partir de 2007 par une plus grande prise en compte de l'environnement familial. « On est alors allé très loin vers le tout famille » précise Martine Fiorello, « en ajoutant au champ de la protection de l'enfance, la notion d'accompagnement des enfants. Dans les établissements comme les nôtres – c'est-à-dire les MECS, Maisons d'Enfants à Caractère Social – nous faisons l'accueil et l'hébergement, tandis que les référents de l'Aide Sociale à l'Enfance se chargeaient de l'orientation, des décisions, du suivi social et du lien avec les parents ».

Mais avec la dernière loi de 2016, c'est un nouveau virage qui a été opéré. « Elle a corrigé le "tout famille", pour remettre en avant l'intérêt supérieur de l'enfant et répondre davantage à ses besoins » explique Martine Fiorello. Conséquences : c'est toute une palette d'accompagnements et de prises en charge nouvelles qui sont apparus, amenant les MECS à se transformer progressivement en « plateformes de services » au sein d'un même dispositif et à développer de plus en plus d'interconnexions avec les services d'Aide Éducative en Milieu Ouvert.



Faire corps les uns avec les autres



Prendre conscience du quotidien



Préparer son projet personnel



Partager un goûter de retrouvailles



Participer à des activités en équipe



Partir à la découverte d'activités



Prendre conscience de son environnement

Une philosophie centrale : le parcours de l'enfant

Ces nouvelles orientations sont guidées par deux principes fondamentaux : « Poser l'enfant, ses besoins et sa famille dans le cadre du respect des droits des uns et des autres, avec charge aux institutions et structures de s'y adapter. Mais aussi raisonner en terme de parcours, afin d'anticiper – pour mieux les éviter – les risques de ruptures » explique Pascal Clémendot.

Parallèlement, la notion de placement à domicile s'intensifie et est appelée à se développer, dès lors que les conditions sont réunies. Par un suivi régulier et un accompagnement par les travailleurs sociaux, vérification est faite que le maintien dans la cellule familiale est possible, notamment en matière de vie quotidienne de l'enfant pour ce qui concerne l'alimentation, la scolarité ou la vie sociale. « Mais attention, cela reste un placement » rappelle Martine Fiorello,

MECS est rapide. « Il peut même se faire en séquentiel de manière transitoire ou en cas de crise » ajoute Marie-Madeleine Cabaret. C'est ainsi que la diminution des hébergements mais aussi l'évolution des profils accueillis et des accompagnements a conduit les établissements de L'ESSOR à faire évoluer leurs structures et leurs approches.

Adapter structures et pratiques

Car si des établissements comme celui de Toulouse accueillait autrefois près de 80 jeunes, ils sont presque moitié



Préparer des moments de fête



Prendre goût à se déguiser



Préparer un projet pour chacun

Dans les MECS de L'ESSOR, toute arrivée d'un jeune dans une structure déclenche immédiatement un questionnement partagé sur le parcours apte à l'accompagner, confirmant la volonté d'individualiser systématiquement les situations et les projets. Le Projet Personnalisé d'Accompagnement qui doit être simple et concret se fait forcément avec l'enfant, « mais il ne décide pas seul et comporte toujours un volet de travail avec les parents » complète Martine Fiorello.

« et les parents n'ont plus la responsabilité juridique de leur enfant ! ». L'avancée de cette pratique est variable selon les départements, plus répandue dans l'Ouest parisien qu'en Haute Garonne. « Mais on y vient de plus en plus » précise Pascal Clémendot.

Ces choix ne sont toutefois jamais définitifs et si le travailleur social remarque une défaillance (conflit de loyauté, carence éducative voire maltraitance manifeste), le retour en hébergement en

moins aujourd'hui, et à l'historique bâtiment tripode, se sont substituées des structures collectives plus petites : villas extérieures à La Grande Allée, petites unités internes ou appartements extérieurs à La MECS Gaillardie. Même logique à Versailles pour la vingtaine d'enfants et adolescents accueillis, ou à Jouy-en-Josas pour les plus âgés qui peuvent même intégrer de petits studios pour se préparer à la sortie.

« Nous savons que nos MECS vont clairement diminuer en nombre d'enfants accueillis » constate Martine Fiorello, « mais ceux qui resteront auront certainement des situations beaucoup plus difficiles. Et in fine, le nombre d'enfants accompagnés ira lui certainement croissant ». Pascal Clémendot ne dit pas autre chose : « Nous avons de plus en plus de jeunes ayant des difficultés d'ordre psychique,

Ainsi, héritant d'une culture historique de gestion d'internats, les équipes de protection de l'enfance de L'ESSOR sont désormais tournées vers une logique de travail en partenariats avec des structures extérieures, pour proposer des accompagnements collectifs ou individuels. « Une logique pour laquelle nous sommes en avance » ajoute Martine Fiorello « et nous fonctionnons de plus en plus en mode

Limites et avenir ?

Pour autant, les récentes évolutions n'ont pas tout réglé : « Nous faisons de l'inclusion mais avec des limites. » souligne Jacques Muller, administrateur de L'ESSOR, « Protection peut signifier danger, et il ne faut donc pas aller trop loin, trop vite ». Il y a bien entendu toujours des cas où le contexte nécessite du soin et de l'encadrement dans un



Réinventer le temps des repas



Privilégier la détente



Prendre en charge son studio

sans parler de la problématique particulière des mineurs non accompagnés en forte augmentation dans nos régions ». Et face à toutes ces évolutions, une seule solution pour François Essig, administrateur de L'ESSOR : « La formation et l'évolution des pratiques ! Il nous faut être en veille permanente, nous former, nous remettre en question et adapter nos pratiques et nos structures ».

« plateforme de services » pour mettre en place des partenariats avec des ITEP, des psychiatres, l'éducation nationale ou même des bénévoles ». Dans ce contexte, il faut apprendre à se comprendre et les éducateurs d'internat sont amenés à faire évoluer leurs pratiques en se reformant afin de mieux se coordonner avec leurs collègues du milieu ouvert.

milieu plus fermé, où les liens familiaux subsistent sans que le retour en famille soit possible, voire des situations où les liens familiaux sont définitivement rompus. « Mais l'inclusion, ce n'est pas que dans la cité » répond Martine Fiorello, « et les MECS sont aujourd'hui très ouvertes sur l'extérieur avec du sport, l'école, et une attention à la vie sociale ».



Retrouver de la complicité



S'ouvrir à de nouveaux horizons



Tourner la pâte à crêpes

De même, le problème du suivi des jeunes majeurs reste posé, et si les structures de L'ESSOR ont à cœur d'anticiper, de préparer et souvent, d'accompagner leur sortie, la quasi-absence de cadre juridique reste un obstacle dans de nombreux cas.

Ce qui est sûr, c'est que l'avenir passera par un développement accéléré et volontariste des passerelles entre dispositifs. « Avec les centres maternels, les MECS, les services de milieu ouvert, d'action éducative d'aide à domicile et même les ITEP, nous avons la chance à L'ESSOR de couvrir un champ très large

et très complet en matière de protection de l'enfant » rappelle Jacques Muller.

Un gros atout qui a poussé la direction générale de L'ESSOR à confier une mission de Conseil Technique Enfance à madame Fiorello, nouvelle directrice du Dispositif Hébergement 92. Elle agira pour la concertation accrue avec les dispositifs en milieu ouvert et le développement des passerelles et des liens transversaux, avec toujours le même objectif : être au service de l'enfant, apporter de la souplesse dans les prises en charge et favoriser les retours à domicile.



Se faire des copains



Vivre avec plaisir à plusieurs



Célébrer les victoires



Se rassembler avec les copains

PAROLE À



ANNE CHOLLET, Directrice de l'enfance et de la jeunesse du Département des Yvelines, Anne CHOLLET coordonne à ce titre les actions en matière de protection de l'enfant, sur un territoire particulièrement en pointe en matière de coordination avec le milieu ouvert, et de réflexion sur les actions de prévention.

EI : Quelle est aujourd'hui votre vision des politiques publiques en matière de protection de l'enfant ?

AC : Il est évident que la protection de l'enfant doit continuer à se développer mais elle doit surtout se réinventer et notamment faire davantage preuve de sa capacité à accompagner les familles dans la compréhension des besoins fondamentaux de leurs enfants, et dans l'adhésion aux mesures qui leur sont proposées. Elle doit également mieux accompagner l'enfant et l'adolescent dans un projet d'avenir tourné vers l'autonomie. C'est une vision moderne qui nécessite encore beaucoup de travail, en matière de prévention accrue mais aussi de développement du maintien à domicile à chaque fois qu'il est rendu possible.

EI : Concrètement, que faut-il faire ou mieux faire ?

AC : D'une manière générale, nous devons développer pour les intervenants en milieu ouvert davantage d'outils de travail, permettant une meilleure mobilisation des jeunes sur des projets porteurs et valorisants. Des services diversifiés doivent également être développés, dans le sens de plus de

modularité dans la réponse apportée aux familles. Le travail à partir du domicile des familles devrait être la règle, et les mesures d'accueil l'exception, réservées aux situations pour lesquelles le maintien au domicile s'avère fortement préjudiciable pour l'enfant. Au niveau des départements, nous devons demain également construire et financer des parcours plutôt que des places ou des accompagnements liés aux mesures. C'est difficile mais nous allons y arriver.

EI : Quel est le rôle de chaque partie prenante dans ce projet ?

AC : Nous devons le faire ensemble. On sent bien que beaucoup de structures – et L'ESSOR y prend toute sa part – sont volontaires pour y réfléchir et y participer, mais elles ne peuvent y arriver toutes seules et le secteur associatif doit se réorganiser pour proposer ces parcours de manière collective. Je pense qu'il nous faut laisser vivre encore un peu le fonctionnement actuel issu de la loi de 2016, puis en faire un premier bilan afin d'en clarifier plus précisément le cadre et les rôles de chacun : c'est la seule voie pour faire évoluer positivement la protection de l'enfant.

Jean-Marie MULLER

Lui-même enfant placé dans sa jeunesse, Jean-Marie MULLER a occupé de nombreuses fonctions professionnelles dans le domaine de l'action sociale. Il préside depuis 20 ans la Fédération Nationale des Associations Départementales de Protection de l'Enfance qui fête cette année ses 60 ans.

EI : Quel regard portez-vous sur l'évolution générale du champ de la protection de l'enfance ?

JMM : Il y a eu ces dernières années au sein de nos structures un tournant fondamental. Avant, quand on parlait d'enfant placé, c'était souvent avec un sentiment de culpabilité. Aujourd'hui, moi le premier, nous développons un discours totalement positif et disons « *Quelle chance d'avoir été pris en charge !* ». Nous n'aurions pas eu la même capacité à dépasser nos drames personnels si nous n'avions pas été accompagnés par des structures de protection de l'enfance.

EI : Sur ce sujet, les récentes évolutions législatives vous satisfont-elles ?

JMM : Autant nous étions assez réticents vis-à-vis de la loi de 2007 peu concertée avec les représentants des usagers, autant nous sommes globalement en accord avec celle de 2016 que nous avons co-construite et qui remet les besoins de l'enfant au centre des structures, développe la pluridisciplinarité et la « multi-structure » et intègre les associations – dont la nôtre – à la démarche, notamment dans les commissions de révision des statuts. C'est bien car nous avons la force et la légitimité de notre expérience d'anciens enfants placés, y compris celle de jeunes administrateurs récemment intégrés à notre conseil national et qui renouvellent nos réflexions.

EI : Quelles sont les avancées qui restent à accomplir ?

JMM : Avant tout celles de la prise en charge des 18-24 ans, laissés pour compte – malgré les promesses – depuis l'abaissement de la majorité puis la décentralisation. Un sujet dont on parle peu aujourd'hui à l'opposé des mineurs isolés qui mobilisent financements et arbitrages, dans une opposition qui n'est pas sans risque. De même, nous sommes plutôt en doute sur la question du placement familial extérieur car les familles d'accueil diminuent ; idem sur le placement à domicile qui doit être regardé selon que le lien famille/enfant peut être réparé ou pas. Une chose est sûre : sous des formes certes différentes, le nombre d'enfants délaissés n'a pas varié depuis 30 ans et reste à 10 000. Il faut donc éviter tout risque de désinstitutionnalisation ou de logique financière de traitement de la protection de l'enfance.

À NOTER

5, 6 & 7 DÉCEMBRE 2018 • « DITEP & proximités.

La distance : un enjeu territorial, interpersonnel... » AIRE - 23^{es} journées - Acropolis de Nice

30 NOVEMBRE 2018 • « L'inclusion, une réponse adaptée ? oui mais... » Journée étude de L'ESSOR - FIAP Paris

22, 23 & 24 OCTOBRE 2018 • « Mobiliser sans manipuler, convaincre sans contraindre, instruire sans domestiquer, le défi des équipes en ITEP » Journée étude de L'ESSOR pour Les ITEP - Montpellier



Isabelle de NANTOIS

Après plusieurs expériences professionnelles en milieu ouvert et en Action d'Aide à Domicile notamment, Isabelle de NANTOIS vient de terminer une série de vacances d'adjointe de direction au sein de la MECS de Quennessen.

EI : On parle beaucoup aujourd'hui de rapprochements entre les MECS et le milieu ouvert, qu'est-ce que cela vous inspire ?

IN : C'est un rapprochement tout à fait souhaitable qui doit se mettre en œuvre. Il est déjà en partie engagé mais il reste un gros travail à faire avant d'arriver à une collaboration étroite et permanente. Il faut plus de lien, de rencontres, de communication. L'encadrement y est prêt et doit engager ce mouvement.

EI : Quelles sont les différences d'approches que vous observez sur ces deux champs ?

IN : La différence majeure réside dans la temporalité qui n'est pas la même en milieu ouvert et en internat. Cela se voit bien lorsque les différents éducateurs se rencontrent et échangent sur la situation d'un enfant : ils ont parfois du mal à se comprendre en raison d'habitudes et de pratiques différentes en matière d'accompagnements sur le court terme notamment. Les éducateurs d'internats sont souvent dans la nécessité d'agir dans l'immédiateté et l'urgence, ce qui est moins vrai pour le milieu ouvert où le moyen terme est privilégié.

EI : Quels bénéfices peut en tirer l'enfant ?

IN : L'évolution vers de l'accueil séquentiel, c'est-à-dire un assouplissement des placements permet avant tout de travailler davantage les relations entre l'enfant et ses parents. L'enfant souffre généralement beaucoup de la séparation et le lien est à travailler à l'intérieur de la famille, avec davantage de mesures de milieu ouvert et un suivi renforcé et plus fréquent. C'est tout cela qui est à construire demain.

LE CHIFFRE

25

Le 25 mai 2018 est la date d'entrée en vigueur du Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Celui-ci est destiné à renforcer la réglementation autour du recueil et de la circulation des données personnelles et des données dites « sensibles » qui touchent à des informations pouvant donner lieu à de la discrimination ou des préjugés.

